

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 €
Siège social : 12, Place des États-Unis – 92127 MONTRouGE Cedex
784 608 416 RCS NANTERRE


TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL 2024
PRÉSENTÉ DANS LA 3^{EME} RÉOLUTION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2025

	(en euros)
Bénéfice de l'exercice	3 472 821 814
Affectation à la réserve légale, qui a atteint 10 % du capital	-
Report à nouveau antérieur	15 721 442 069
Total (bénéfice distribuable)	19 194 263 883
Dividende (*)	3 327 262 112
Affectation du solde au compte report à nouveau	145 559 702
TOTAL (nouveau report à nouveau) (*)	15 867 001 771

() Ce montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2024, sera ajusté, le cas échéant, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende.*

Elle fixe le dividende à 1,10 euro par action. Le dividende sera détaché de l'action le 26 mai 2025 et mis en paiement à compter du 28 mai 2025. Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Le montant du dividende est éligible en totalité, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Il est rappelé que pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018 cet abattement n'est en tout état de cause susceptible de s'appliquer que lorsque le contribuable a opté pour l'imposition des revenus mobiliers selon le barème de l'impôt sur le revenu en lieu et place du prélèvement forfaitaire unique.